

**Bruxelles, le 11 décembre 2023.** En vue des prochains débats parlementaires sur le projet d'ordonnance relative à l'hébergement touristique en Région de Bruxelles-Capitale, STR-Belgium adresse une **lettre ouverte aux citoyen(ne)s bruxellois(es)<sup>1</sup> et demande au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale de postposer la validation de son projet d'ordonnance** pour lui permettre :

- de réaliser les **analyses d'impact sociaux et économiques** du projet d'ordonnance sur la table, pour toutes les parties prenantes de la Région et notamment pour les **petites et moyennes entreprises actives dans le secteur de la location courte durée et le secteur des restaurants et café**
- de **synchroniser et aligner son projet d'ordonnance avec les travaux de la Commission Européenne** qui va entrer en 2024 - pour une durée estimée de 2 ans - dans la phase d'implémentation de son projet de régulation du marché de la location de courte durée
- de **synchroniser et aligner son projet d'ordonnance avec les travaux initiés par le Cabinet du Ministre-Président portant sur la révision du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS – Share the City<sup>2</sup>)**, reconnu obsolète et devant notamment intégrer les évolutions du marché de la location courte durée (révision des catégories, ajustement des mécanismes de compensation quartier par quartier, ...)
- **de démontrer que le projet d'ordonnance sur la table permet de rencontrer les différents objectifs** qu'il se fixe. En particulier, le secteur de la location de courte durée estime que l'objectif de la **protection de la qualité de vie des riverains et des habitants ne peut pas être garanti** avec le projet d'ordonnance actuelle
- **d'évaluer les différents impacts de son projet d'ordonnance pour le destinataire de service final, notamment au niveau économique**

STR-Belgium soutient pleinement l'initiative de la Commission Européenne et plaide pour un cadre réglementaire proportionné, justifié et non discriminatoire. Cela inclut la reconnaissance de la diversité des hôtes, allant des particuliers aux entités juridiques, et l'établissement de règles équitables pour tous en vue de stimuler l'innovation et garantir la compétitivité de Bruxelles dans le marché touristique de l'UE, tout en assurant la sécurité du destinataire de services dans tous les cas de figure.

A l'heure d'échéances capitales pour la Belgique et la Région de Bruxelles-Capitale (Présidence belge de l'Union Européenne, élections fédérales, régionales et européennes), il revient au **Ministre-Président, mais aussi à ses collègues de la majorité et de l'opposition bruxelloise, de prendre leurs responsabilités** et d'assumer les choix politiques qui seront posés.

---

<sup>1</sup> <https://str-belgium.be/wp-content/uploads/2023/12/Lettre-ouverte-aux-citoyens-bruxellois-Final.pdf>

<sup>2</sup> <https://str-belgium.be/str-belgium-salue-linitiative-du-gouvernement-de-revoir-le-pras-outil-urbanistique-fondamental-et-obsolete/>